

Bordereau de signature

DL_468

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	07/02/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	07/02/2023	
Gaëlle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	08/02/2023	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	08/02/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

26/01/2023

AFFICHEE LE :

26/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt trois, le 1^{er} février, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRONDON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Mickaël MARIE à Hélène BURGAT, Claude REMUSON à Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER à Josiane MALLET, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION CADRE DEFINISSANT LES RELATIONS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE CAEN, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR ET MONDEVILLE

DELIBERATION N° **DELIB/2023/010**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

L'OMS définit la santé mentale comme « un état de bien être permettant à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

La santé mentale constitue un enjeu majeur de santé publique car elle est essentielle à prendre en compte pour qu'un individu soit considéré en « bonne santé » pour se réaliser.

Les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) ont pour objectifs de faciliter la prise en compte de la santé mentale dans la population, de participer à la définition et la mise en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Les CLSM sont des espaces de concertation et de coordination entre :

- Les personnes concernées par les troubles psychiques ayant eu recours ou non aux services de soins, à des dispositifs d'accompagnement sociaux ou médico-sociaux,
- Les associations qui les représentent,
- Leurs familles, amis et aidants de proximité ainsi que les associations qui les représentent,
- Les élus des collectivités,
- Les services de psychiatrie du territoire,
- Tout citoyen intéressé par le thème de la santé mentale.

En 2016, un Conseil Local de Santé Mentale a été créé à l'échelle de la ville de Caen.

Eu égard aux indicateurs en matière d'hospitalisations en psychiatrie de la population mondevillaise et dans la perspective de l'élaboration de la politique de santé communale avec l'ouverture prochaine du pôle de santé, la ville de Mondeville a souhaité, tout comme la ville d'Hérouville-Saint-Clair, intégrer le CLSM de Caen.

Ce CLSM élargi sera co-piloté par les communes de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Mondeville, l'ARS Normandie, le CHU Caen-Normandie, l'EPSM de Caen, le CH Aunay Bayeux, l'association UNAFAM, l'association ADVOCACY Normandie.

La convention-cadre annexée au présent rapport définit le fonctionnement du CLSM et les engagements de l'ensemble des signataires. La participation financière de la ville de Mondeville s'élève à 3 003€ par an pour les années 2023-2024-2025.

Ainsi, par conséquent,

Après consultation de la commission ESESSL du 25 janvier 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'intégration de la ville de Mondeville dans le CLSM de Caen ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention cadre jointe au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT